



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1754 ET 1755

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 12 février 2024, les règlements suivants :

- Règlement numéro 1754 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1743 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2024 pour y ajouter la section « Camp de jour estival »** ».
- Règlement numéro 1755 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement général harmonisé RM 2019 et le règlement de prévention incendie numéro 1199 afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques en vente libre** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 21 février 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville